



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2D-DOC

56

Retrait d'un précédent arrêté

Arrêté n° [REDACTED]

Numéro de dossier : [REDACTED]

Le préfet du Loiret,

- Vu le code de la route ;

- vu l'arrêté préfectoral [REDACTED] date du 06/08/2026 prononçant la suspension du permis de conduire de Monsieur [REDACTED], né(e) le 10/06/1986 à SARCELLES (FRANCE), demeurant [REDACTED] qui a fait l'objet le 03/08/2026 à 14h50 sur la commune de VRIGNY d'un procès-verbal pour avoir commis une infraction punie par le code de la route de la peine complémentaire, article(s) L.235-1;

ARRÊTE :

Article 1 - La mesure susvisée, notifiée le 11/08/2026, prise à l'encontre de Monsieur [REDACTED] titulaire du permis de conduire délivré le 28/01/2005 sous le n° [REDACTED] par le sous-préfet de Sarcelles est rapportée.

Article 2 - La présente décision sera communiquée :

- au ministre de l'Intérieur, Bureau national des droits à conduire (BNDC).
- au procureur de la République de ORLEANS.
- à l'autorité notificatrice PMO GENDARMERIE BEAUNE LA ROLANDE chargé(e) de la notifier et de faire retour d'une copie signée par l'intéressé(e).

À ORLEANS, le 02/09/2026
P/LE PRÉFET,
LE CHEF DE BUREAU,
STEPHANE PERRIN BOISSON

Date de notification : 02/09/2026

Permis restitué à l'intéressé(e) le : __ / __ / ____

Cadre réservé à l'administration

Envoi d'une copie au service chargé de la

le __ / __ / ____

Observations éventuelles du service pr

Transmission d'une copie au parquet le __ / __ / ____